



Restitution des résultats de l'enquête sur le foncier agricole communal

Dans le cadre du projet de territoire Ambition 2020, validé par l'ensemble des Communautés de communes constituant le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers l'accent est porté sur la valorisation économique et touristique de notre territoire rural.

Depuis 2013, le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers souhaite soutenir l'agriculture et travailler au développement des circuits courts sur son territoire. La mission confiée au comité de pilotage nommé « jardin potager » s'articule autour de trois axes, recenser les exploitations agricoles (hors viticulture), repérer le foncier agricole et réaliser un état des lieux de l'organisation de la restauration collective.

Pour mener à bien cette mission et afin de mieux répondre aux porteurs de projets à la recherche de foncier qui viennent nous consulter, nous avons besoin de connaître le plus précisément possible la réalité de notre vaste territoire.

Une enquête a donc été réalisée auprès des 71 communes du territoire afin de recenser le foncier agricole communal (parcelles dont la commune est propriétaire).

En effet, une meilleure connaissance du foncier agricole peut permettre de valoriser le patrimoine communal et de favoriser l'installation de nouvelles exploitations sur notre territoire pour développer les circuits courts.

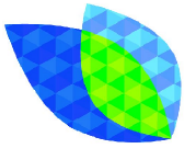
Dans ce document, vous trouverez :

- *Les données générales obtenues pour le territoire Cœur Entre-deux-Mers*
- *Les données plus détaillées concernant votre Communauté de communes*

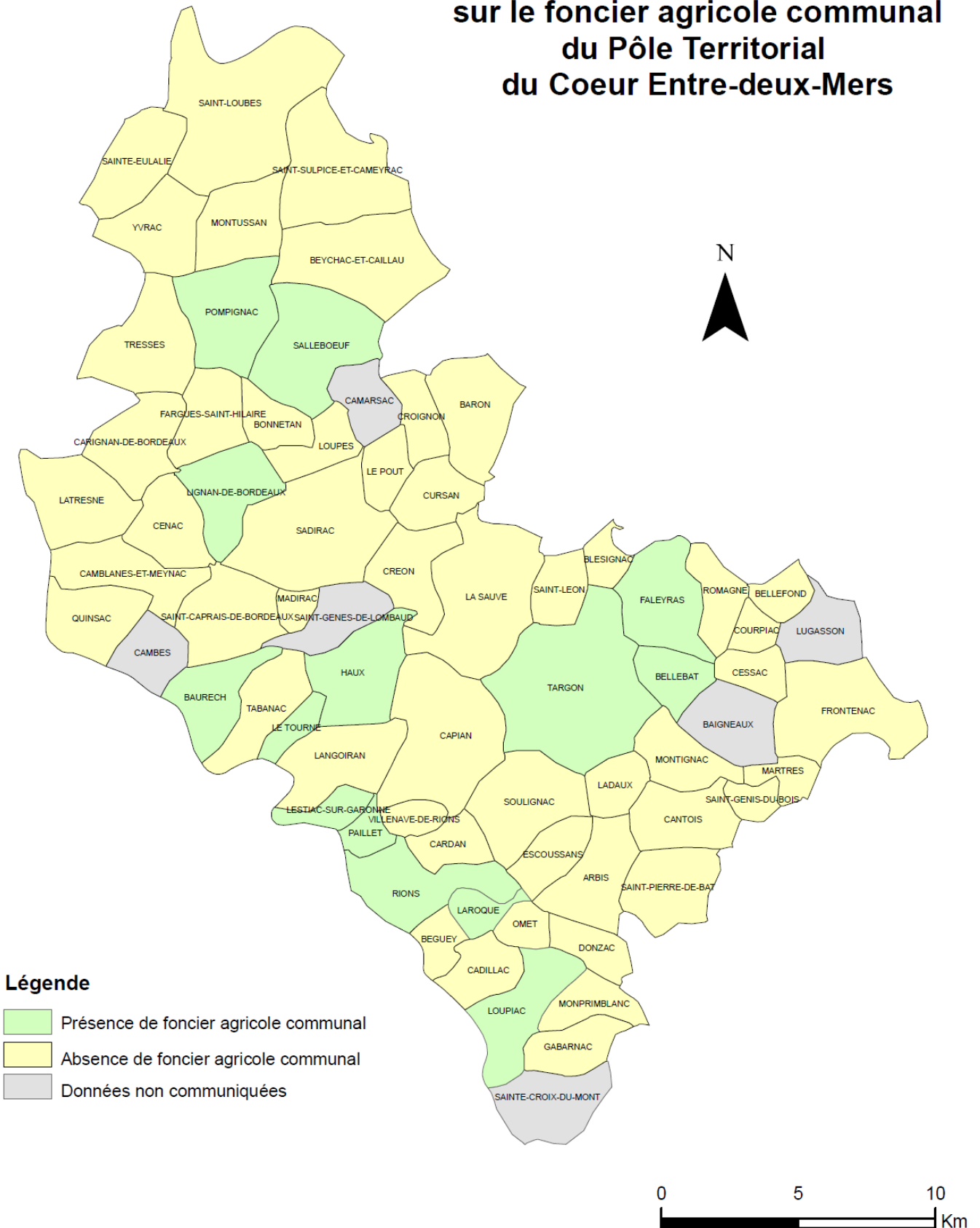
Les données recueillies au cours de cette enquête serviront à orienter les porteurs de projet et permettront de faire des propositions en matière de développement agricole non viticole.

Pour aider le travail d'accompagnement des porteurs de projet, contacter Elodie Bourdais, Chargée de mission Développement économique au Pôle territorial - 05.56.23.95.17. -

entreprendre@coeurentre2mers.com.



Résultats de l'enquête sur le foncier agricole communal du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers



GEOFLA® IGN - Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers – Réalisation graphique: Marine Dugué, 2015

La carte ci-dessus témoigne de l'excellent taux de participation à l'enquête (65/71 communes ont répondu à notre questionnaire).

Le graphique ci-dessous reprend les résultats en données chiffrées.

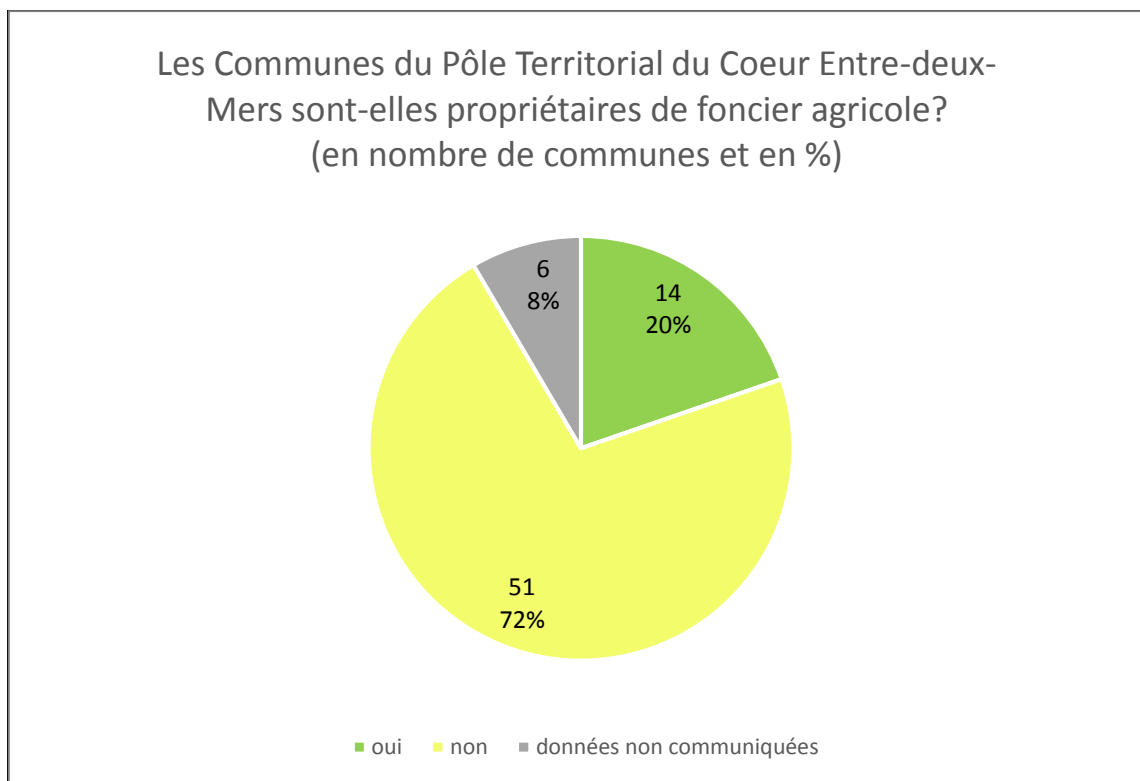


Figure 1, source : « Enquête foncier agricole communal », Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, août 2015

Sur les 65 communes ayant répondu, 14 sont propriétaires de foncier agricole communal pour une surface totale de 216 400 m² (soit 21 ha 64).

Une base de données de 65 parcelles a pu être créée. Seules les parcelles de plus de 500 m² sont référencées (exception faite si une parcelle de moins de 500 m² se trouve à proximité immédiate d'une autre parcelle).

La surface moyenne des parcelles référencées est de 3 607 m², ceci s'explique par un parcellaire assez morcelé.

Remarque : Certaines parcelles du foncier agricole communal ont été exclues de ce recensement, c'est le cas notamment des parcelles dont la vocation n'est plus agricole (occupées par des terrains de sports, cimetières et autres constructions).

Votre Communauté de communes (CDC): **CDC du Secteur de Saint-Loubès**

Les communes qui composent votre EPCI ne possèdent pas de foncier agricole.